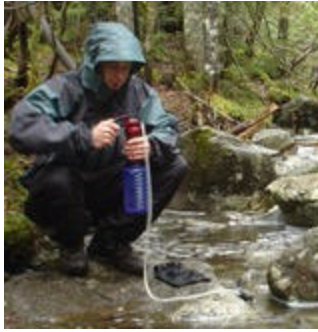


## Le traitement déperlant

---



Votre vêtement imperméable/respirant doit être entretenu régulièrement. C'est la seule façon d'obtenir un rendement adéquat de ses propriétés respirantes. Votre enduit ou membrane est constitué d'une multitude de pores microscopiques. Ces « micro-pores » sont perméables à la vapeur d'eau corporelle, d'où la respirabilité. Toutefois, comme votre peau, ces pores absorbent et accumulent la saleté et doivent être nettoyés régulièrement afin de bien respirer. Il faut donc laver à la machine votre vêtement avec un savon doux. Quant à la fréquence des lavages, il n'y a pas de règle formelle. Cependant, notre expérience nous indique qu'un lavage s'impose aux occasions suivantes :

- après un séjour d'activité physique assez intense de plus de 2 semaines;
- après plusieurs courts séjours d'activité physique intense;
- à tous les mois, si vous portez votre vêtement quotidiennement sans toutefois

l'utiliser pour des activités physiques intenses;

- en toute occasion où vous jugez votre vêtement particulièrement sale.

De plus, à tous les ans, il vous faudra refaire le traitement déperlant de votre vêtement. Le déperlant est un produit qui empêche la saturation en eau de la toile. Le traitement a pour effet de restaurer les qualités respirantes initiales de votre vêtement. Quoique ce traitement puisse différer selon les produits sur le marché, il est impératif de laver d'abord votre vêtement à la machine afin que le traitement adhère à une surface propre. Il s'agit ensuite de suivre les instructions du fabricant du produit déperlant. À moins d'avis contraire, un repassage à basse température est également indiqué pour augmenter l'adhérence du déperlant à la toile.

Quant au séchage, il n'y a aucune contre-indication à utiliser la sècheuse, à basse température.

Quels que soient les conseils d'entretien énumérés ci-haut, les instructions recommandées par les fabricants et inscrites sur les étiquettes auront toujours préséance.